

Jeux olympiques tant que nous ne veillerons pas à l'état physique et mental de nos jeunes. Aussi bien, un ministre qui serait chargé de notre jeunesse devrait accorder dans ses préoccupations une place de choix à la forme physique des jeunes. Cette année, beaucoup de jeunes vont émerger de nos universités et de nos écoles secondaires sans emploi en vue. Ainsi un ministre de la jeunesse devrait instituer un régime qui assurerait à tout jeune sortant de l'école pour de bon ou seulement pour l'été un emploi de plein air qui serait à la fois une occasion pour lui de s'améliorer et pour tout le pays un gain économique et une revalorisation de nos ressources.

Peut-être, pour ajouter ici une pointe d'humour, car il se peut que je devienne un peu trop sérieux, puis-je ajouter que j'ai découvert que dans la Partie III du bill on prévoit des observatoires d'astronomie. J'espère qu'on ne les utilisera pas seulement pour suivre l'évolution du nombre des chômeurs. Et pour revenir à la direction de la jeunesse, je vous rappellerai que nos jeunes aujourd'hui s'intéressent beaucoup aux services sociaux. Un très grand nombre d'entre eux sont issus de foyers à l'aise et ne sont pas uniquement intéressés à faire de l'argent. Nombreux sont ceux qui veulent donner de leur temps et accomplir un peu de ce dont parlait le président Kennedy. Ils veulent aller dans les pays en voie de développement et donner de leur temps et de leur énergie, souvent gratuitement.

Quelles mesures pratiques avons-nous prises pour permettre aux jeunes de le faire? Nous agissons au compte-gouttes. Nous attendons que les Églises fassent tout. Je crois que les gouvernements de presque tous les autres pays ont de tels programmes, mais nous, au Canada, n'avons guère cherché à leur emboîter le pas. Un ministre de la Jeunesse pourrait fort bien imiter l'initiative des Nations Unies. Notre génération a lamentablement failli à la tâche de rétablir la paix dans le monde par l'intermédiaire des Nations Unies. J'irai jusqu'à dire que nos jeunes gens, en participant à une sorte de Nations Unies en miniature, pourraient parcourir le monde dans l'esprit de fraternité dont ils parlent tant. Ils veulent le moyen d'y parvenir, alors fournissons-le leur. Donnons leur l'exemple. Comme John McRae disait dans «Flanders Field», peut-être nous faudra-t-il leur remettre le flambeau. Nous n'avons pas réussi à le brandir très haut, mais il y a des milliers de jeunes aujourd'hui qui veulent reprendre le flambeau que nous avons si pitoyablement tenu. Mais pour cela, il faut de l'organisation et de l'encouragement.

Si nous voulons ajouter cinq départements à notre gouvernement, un département de la Jeunesse serait certainement l'un des moyens les plus importants de montrer notre souci sincère du bien de nos jeunes, de leur santé physique, de leur formation intellectuelle et de leurs qualités morales, sans doute plus importantes que les deux premières. Il faudrait leur montrer que le Canada est un pays qui n'a pas d'ambitions territoriales, peu d'événements historiques malheureux à oublier, un pays qui, il y a une génération, était tenu dans la plus haute estime par les petits peuples de la terre.

Nous pourrions, non seulement faire le lien entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, mais aussi tendre la main à tous les pays qui attendent que nous leur montrions la voie. Nous parlons toujours de dynamisme, mais nous devons prendre des mesures positives pour que nos

[Mr. Bigg.]

jeunes reprennent confiance en nous et voient que nous parlons sérieusement et que nous savons distinguer les valeurs essentielles. Quand nous classerons nos 35 départements, nous devrions montrer notre foi en nos jeunes en mettant leur département, tout nouveau qu'il soit, à sa place, c'est-à-dire tout en haut.

J'espère qu'en établissant ces nouveaux départements, nous essayerons d'être justes. Si nous devons avoir un gros gouvernement, essayons du moins de le rendre aussi juste que possible. Un certain bien pourrait peut-être découler de l'établissement de plus de départements, et si nous allons chercher parmi les troupes pour les meilleurs candidats, ce serait peut-être une bonne idée de nommer plusieurs des secrétaires parlementaires. Mais je ne sais pas très bien quel devrait être leur traitement. L'idée de composer un cabinet de professionnels est tout à fait nouvelle dans le processus démocratique. Lorsque je suis arrivé ici il y a 13 ans, je pensais qu'il me suffisait d'avoir l'honneur d'assumer mes responsabilités. Jamais je n'ai pensé qu'on devait doubler mon traitement pour servir mon pays à un poste plus élevé. En fait, je me suis souvent demandé s'il ne vaudrait pas mieux renverser le processus et réduire le traitement d'un député nommé ministre.

● (9.50 p.m.)

M. le président: A l'ordre. Je dois interrompre le député, car son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. le président: Le député peut continuer s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. Bigg: Monsieur le président, j'en suis à mon avant-dernier point. Je parlais de traitements. Je crois sincèrement que si l'indemnité parlementaire des ministres était le double de celle des députés de l'arrière-ban, on risquerait d'assister à une ruée disgracieuse vers les postes supérieurs. Un homme y penserait à deux fois avant d'accepter un poste de ministre, s'il lui fallait se résoudre à une perte monétaire. Le parti libéral est bien pourvu en fait d'hommes bien nantis. Bon nombre d'entre eux n'ont pas d'idées bien arrêtées sur la question de l'indemnité parlementaire. Je ferais comme eux si j'avais plusieurs millions de dollars dans une banque du Canada. Plusieurs représentants ont souvent parlé du privilège attaché à la fonction de député. C'est une tâche très noble, selon eux, mais il faudrait ajouter je pense que si nous voulons des gens de premier ordre, nous devons être prêts à rémunérer leur travail. Mais ce ne serait pas une mauvaise idée, d'après moi, de constituer un réservoir d'hommes qualifiés, triés sur le volet. Une des qualités que doit posséder un bon ministre, c'est d'avoir assez de courage pour lutter contre le gouvernement sur une question de principe. Qu'un ministre touche le double d'une indemnité ordinaire pour ne pas lutter sur des questions de principe, ce serait perpétuer un bien médiocre type de chefs.

La Partie IX du bill m'inquiète vivement, monsieur le président. Sauf erreur, elle autorise le gouverneur en conseil à transférer les crédits d'un ministère à un autre et à se soustraire à sa responsabilité devant la Chambre.